

ERRATUMS

Ligne directrice sur la gouvernance

Veillez prendre note que le projet de modification de la *Ligne directrice sur la gouvernance* a été omis par erreur lors de la publication de l'avis de consultation à cet effet à la section 5.2.1 du bulletin du 24 mars 2016 (vol. 13, n° 12). Un erratum avec les versions française et anglaise du projet de modification de cette ligne directrice, qui aurait dû apparaître à la suite de l'avis de consultation, sont publiés à la section 5.2.1 du bulletin du 31 mars 2016 (vol. 13, n° 13).

Déclarations d'initiés

Veillez prendre note qu'une erreur s'est produite lors de la publication de l'Annexe 2 - *Déclarations d'initiés conformes (Format électronique – SEDI)* et de l'Annexe 3°- *Liste des déclarations d'initiés déclarées hors délais (Format électronique - SEDI)* à la section 6.11 du bulletin du 24 mars 2016 (vol. 13, n° 12). Ces annexes n'affichaient pas de contenu. En conséquence, les annexes 2 et 3 de la section 6.11 du bulletin du 7 avril 2016 présentent l'information sur les déclarations d'initiés en date du 24 mars 2016 et du 7 avril 2016. Un erratum à cet effet est publié à la section 6.11 du bulletin du 7 avril 2016 (vol. 13, n° 14).

Une erreur s'est également produite lors de la publication des textes explicatifs des annexes 2 et 3. Les textes explicatifs de ces annexes, qui auraient dû être publiés, se trouvent respectivement au début des annexes 2 et 3 de la section 6.11 du bulletin du 7 janvier 2016 (vol.13, n° 1). Un erratum à cet effet est publié à la section 6.11 du bulletin du 2 juin 2016 (vol. 13, n° 22).